

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 9

Artikel: Tenue extérieure et esprit de la troupe
Autor: Perret, D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tenue extérieure et esprit de la troupe

L'opinion est très répandue chez nos soldats et dans le public que la tenue extérieure des cadres et de la troupe n'a que peu de rapports avec son esprit guerrier et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une tenue exemplaire pour faire son devoir.

De plus en plus nombreux sont les soldats qui ont mauvaise tenue, qui déambulent dans nos grandes villes les mains dans les poches, l'éternelle cigarette ou, parfois, le démocratique « bout » aux lèvres (comme si cela était absolument indispensable quand on est en uniforme) et qui ne saluent les officiers que s'ils ne peuvent vraiment pas faire autrement. Il faut reconnaître avec franchise que le soldat romand n'est actuellement pas celui qui donne le bon exemple dans ce domaine.

Beaucoup de vieux soldats croient malheureusement qu'il est de bon ton de se laisser aller à avoir une tenue négligée et si, par exception, quelqu'un leur en fait la remarque, ils se retranchent derrière ce prétendu privilège « qu'ils ne sont plus des recrues ». Il est superflu de relever combien tous ceux qui n'ont parfois de militaire que leur uniforme, tels les nombreux « auxiliaires » en souliers bas, mal rasés ou sachant à peine saluer, sont peu désignés pour relever le prestige de l'armée auprès des étrangers qui nous observent et nous jugent d'après ceux que nous voulons encore espérer être des exceptions.

Si, parfois, un officier intervient dans la rue pour rappeler un soldat à son devoir, il peut être à peu près certain que son

attitude ne sera approuvée que par une minorité des civils présents. Ceux-ci, fussent-ils eux-mêmes soldats à leur heure, prendront le plus souvent le parti du fautif et considéreront l'intervention de l'officier comme une chicane de ce « pauvre mobilisé » qui a, à leurs yeux, toutes les excuses, y compris celle de ne pas avoir vu à temps le supérieur qu'il fallait saluer. Personnellement, j'ai souvent fait l'expérience que si un officier qui constate un manque de tenue se donne la peine de réagir en prenant à part le fautif (même au risque de ne pas être approuvé par la galerie) il sera compris de ce fautif. Il y a naturellement la manière de faire l'observation et je suis persuadé que si tous les officiers osaient faire leur devoir dans ce domaine, les cas de mauvaise tenue diminueraient rapidement.

Il est juste de reconnaître que les officiers ne sont eux-mêmes pas tous sans reproche. Il m'est arrivé de devoir rappeler à deux officiers, apparemment très absorbés par une discussion passionnante, qu'il était malgré cela de leur devoir d'être attentifs afin de rendre le salut à la jeune recrue qui venait de les croiser et d'expliquer à un autre officier que, si nous voulons pouvoir exiger une bonne tenue de nos soldats, il faut donner l'exemple en portant son manteau boutonné et en mettant ses gants ainsi que le règlement l'exige.

Une troupe dont les isolés ne se comportent pas correctement dans leurs heures de liberté n'est pas complètement éduquée ; elle ne fait pas honneur à ses chefs et ceux-ci n'ont pas su profiter du temps disponible. J'entends certains camarades me répondre : « avec tous les hommes que je suis obligé d'avoir continuellement en congé, il m'est impossible de poursuivre l'éducation d'une manière rationnelle, etc. » ou, comme me le disait un commandant de bataillon : « Il n'est pas toujours facile de maintenir, pendant de nombreux mois, l'intérêt des hommes au travail ». Ce sont là de mauvaises excuses. Ceux qui pensent et parlent ainsi n'ont rien compris à l'éducation militaire. C'est peut-être de cela que souffre le plus notre armée actuelle.

Les soldats isolés qui négligent leur tenue ou évitent le salut sont presque toujours également de mauvais soldats dans leurs unités et on ne saurait compter sur eux à la guerre ou simplement en cas de danger réel. Ces hommes ont certainement un mauvais esprit, ils sont peu sûrs et devraient être doublement surveillés et éduqués par leurs supérieurs. Ils ne méritent pas que leurs supérieurs aient assez confiance en eux pour les autoriser à sortir seuls. Certains ont peut-être un bon esprit, ils s'en vantent en tous cas, mais croient superflu de faire l'effort de discipline qu'exige l'accomplissement de leurs devoirs de soldats ; ceux-là aussi ne sont pas complètement éduqués.

Il faut que le chef de compagnie parle plus souvent à ses hommes, à tous réunis et à quelques-uns en particulier, de leurs devoirs de service lorsqu'ils sont seuls, détachés ou en congé et leur fasse sentir combien cette tenue des isolés a de l'importance. Il faut également que le chef de compagnie se rende souvent compte par lui-même que ce qu'il a ordonné est effectivement exécuté ; il doit procéder lui-même aux contrôles nécessaires. S'il s'en remet pour cela à ses lieutenants, laissant par exemple l'un d'eux procéder à l'appel principal (parce qu'il a d'autres choses plus importantes à faire à ce moment-là) il donne la preuve qu'il n'a pas compris son rôle et l'on ne s'étonnera plus que ses hommes ne prennent plus au sérieux leurs devoirs.

Si le commandant de bataillon et de régiment ne s'astreint pas non plus à contrôler souvent l'éducation de ses unités, montrant par sa présence toute l'importance qu'il y attache, il pourra prendre à son compte une part de la responsabilité des cas de mauvaise tenue de ses hommes.

En effet, il n'est pas exagéré de dire que pour la plupart des cas de mauvaise tenue ou de laisser-aller dans la manière de concevoir les devoirs du service ce sont *les chefs qui en sont directement responsables*, la plupart du temps du fait de leur inactivité.

C'est donc *avant tout* dans ce sens, l'éducation de la troupe, qu'il faut veiller. Ni les armes perfectionnées, ni les plus puissantes fortifications, ni le meilleur matériel ou la prolongation de la durée du service ne serviront à maintenir notre indépendance si l'esprit et le « moral » de la troupe ne sont pas de la même qualité.

LIEUTENANT-COLONEL D. PERRET.
